

Projets Autochtones du Québec

31 mars 2013

(Non audité)

Projets Autochtones du Québec

Table des matières

Exercice clos le 31 mars 2013

(Non audité)

	<i>Page</i>
Responsabilité de la direction	
Rapport de mission d'examen	
États financiers	
État de la situation financière	1
État des résultats	2
État de l'évolution de l'actif net.....	3
État des flux de trésorerie	4
Notes afférentes aux états financiers	5

Responsabilité de la direction

Aux membres de Projets Autochtones du Québec,

La responsabilité de la préparation et de la présentation des états financiers ci-joints, y compris des jugements et estimations comptables importants, selon les normes comptables canadiennes pour les Organismes sans but lucratif, incombe à la direction. Cette responsabilité comprend le choix des principes et méthodes comptables appropriés et la prise de décisions ayant une incidence sur l'évaluation des transactions pour lesquelles un jugement objectif est requis.

En s'acquittant de ses responsabilités à l'égard de l'intégrité et de la fidélité des états financiers, la direction conçoit et maintient les systèmes comptables et les contrôles internes connexes nécessaires pour fournir l'assurance raisonnable que les transactions sont dûment autorisées, que les actifs sont protégés et que les documents comptables sont maintenus de manière appropriée afin de fournir des informations fiables pour la préparation des états financiers.

Le conseil d'administration est principalement composé d'administrateurs qui ne sont ni des membres de la direction ni des membres du personnel de l'Organisme. La responsabilité de superviser la direction pour s'assurer qu'elle s'acquitte de ses responsabilités en ce qui a trait à la présentation de l'information financière et à l'approbation des informations financières incombe au Conseil. Le Conseil s'acquitte de ces responsabilités en examinant l'information financière préparée par la direction et en discutant des questions pertinentes avec la direction et les auditeurs externes. Le Conseil est aussi responsable de recommander la nomination des auditeurs externes de l'Organisme.

MNP SENCRL, srl, un cabinet indépendant de comptables professionnels agréés, a été nommé par les membres pour examiner les états financiers et leur faire directement rapport. Leur rapport figure à la page suivante. Les auditeurs externes ont un accès complet et illimité au Conseil et à la direction, et les rencontre périodiquement et séparément afin de discuter des résultats de leur examen.

Directeur général

Trésorier

Rapport de mission d'examen

Aux membres de Projets Autochtones du Québec,

Nous avons procédé à l'examen de l'état de la situation financière de Projets Autochtones du Québec au 31 mars 2013 et des états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date. Notre examen a été effectué conformément aux normes généralement reconnues régissant les missions d'examen et a donc consisté essentiellement en prises de renseignements, procédés analytiques et discussions portant sur les renseignements qui nous ont été fournis par l'Organisme.

Un examen ne constitue pas un audit et, par conséquent, nous n'exprimons pas une opinion d'audit sur ces états financiers.

Au cours de notre examen, nous n'avons rien relevé qui nous porte à croire que ces états financiers ne sont pas conformes, à tous égards importants, aux normes comptables canadiennes pour les Organismes sans but lucratif.

Nous attirons l'attention sur la note 3 afférente aux états financiers consolidés qui décrit que Projets Autochtones du Québec a adopté les normes comptables canadiennes pour les entreprises à capital fermé le 1^{er} avril 2012, avec pour date de transition le 1^{er} avril 2011. Ces normes ont été appliquées rétrospectivement par la direction à l'information comparative dans les présents états financiers, y compris les états de la situation financière au 31 mars 2012 et au 1^{er} avril 2011, ainsi que les états des résultats, de la variation de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice clos le 31 mars 2012 et les informations à fournir correspondantes. Nous n'avions pas pour mission de délivrer un rapport sur l'information comparative retraitée et, par conséquent, cette information n'a fait l'objet ni d'un audit, ni d'un examen.



Montréal (Québec)

Le 18 septembre 2013

¹ CPA auditeur, CA permis n° A103961

Projets Autochtones du Québec

État de la situation financière

Au 31 mars 2013

(Non audité)

	2013	2012 (Retraité)	1 ^{er} avril 2011 (Retraité)
Actif			
À court terme			
Encaisse	154,761	-	26,803
Apports à recevoir (note 5)	33,786	85,903	11,800
Charges payées d'avance	1,806	-	-
	190,353	-	38,603
Immobilisations (note 6)	13,016	-	-
	203,369	85,903	38,603
Passif			
À court terme			
Dette bancaire	-	2,518	-
Créditeurs et charges à payer (note 7)	23,323	17,355	16,880
Produits reportés (note 8)	40,000	-	-
	63,323	19,873	16,880
Actif net	140,046	66,030	21,723
	203,369	85,903	38,603

Approuvé au nom du Conseil :

Administrateur

Administrateur

Projets Autochtones du Québec

État des résultats

Exercice clos le 31 mars 2013

(Non audité)

	2013	2012 (Retraité)
Produits		
Gouvernement du Canada	199,715	204,284
Ministère de la Santé et des Services sociaux	31,457	30,720
Ville de Montréal	42,338	56,797
Emploi Québec	15,338	20,152
Société Makivik	-	20,500
Produits divers	2,990	4,136
Fond d'urgence ASSS	35,000	-
Agence de la santé	88,134	-
FAQNW	11,794	-
	426,766	336,589
Charges		
Amortissement	1,446	-
Nourriture	8,899	2,945
Intérêts et frais bancaires	3,975	2,232
Assurance	1,341	1,337
Papeterie et fournitures de bureau	4,438	907
Honoraires	5,759	7,987
Entretien et réparations	5,163	-
Salaires et avantages sociaux	312,980	274,814
Téléphone	1,839	1,964
Promotion	501	95
Formation du personnel	1,060	-
Remboursement de l'excédent	5,349	-
	352,750	292,281
Excédent des produits sur les charges	74,016	44,308

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers.

Projets Autochtones du Québec
État de l'évolution de l'actif net
Exercice clos le 31 mars 2013
(Non audité)

	2013	<i>2012</i> <i>(Retraité)</i>
Solde à l'ouverture de l'exercice, tel que présenté antérieurement	60,350	21,722
Ajustement des données de la période précédente <i>(note 4)</i>	5,680	-
Solde à l'ouverture de l'exercice, tel que retraits	66,030	21,722
Excédent des produits sur les charges	74,016	44,308
Solde à la clôture de l'exercice	140,046	66,030

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers.

Projets Autochtones du Québec

État des flux de trésorerie

Exercice clos le 31 mars 2013

(Non audité)

	2013	2012 (Retraité)
Flux de trésorerie liés aux activités suivantes :		
Fonctionnement		
Rentrées de fonds provenant des subventions	463,957	330,910
Flux de trésorerie provenant des contributions	52,925	(68,423)
Espèces payées pour les frais de service de programme	(40,579)	1,209
Espèces payées pour les salaires et les avantages	(300,587)	(274,814)
Intérêts payés	(3,975)	(2,232)
	171,741	(13,350)
Financement		
Remboursement de la dette bancaire	-	(15,971)
Investissement		
Acquisition d'immobilisations	(14,462)	-
Augmentation (diminution) des liquidités	157,279	(29,321)
Liquidités (Insuffisance) au début de l'exercice	(2,518)	26,803
Liquidités (insuffisance) à la fin de l'exercice	154,761	(2,518)

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers.

1. Constitution en Organisme sans but lucratif et nature de l'Organisme

Projets Autochtones du Québec (« l'Organisme ») a été constitué en Organisme sans but lucratif en vertu de la partie III de la *Loi sur les compagnies* (Québec) et est un Organisme de bienfaisance enregistré en vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu*. L'objectif de l'Organisme est de fournir des abris et des services de réinsertion sociale culturellement adaptés aux Premières Nations, aux Inuits et aux Métis qui sont sans abri ou dans des situations de difficulté.

2. Principales méthodes comptables

Les présents états financiers ont été préparés selon les principes comptables généralement reconnus du Canada publiés par le Conseil des normes comptables du Canada selon les principales méthodes comptables suivantes:

Incertitude relative à la mesure (utilisation d'estimations)

La préparation d'états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les Organismes sans but lucratif exige que la direction fasse des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur le montant présenté des actifs et des passifs, sur la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers et sur le montant présenté des produits et des charges pendant la période de présentation de l'information.

Les apports à recevoir sont comptabilisés après l'évaluation de leur recouvrabilité, et une provision pour créances douteuses appropriée est constituée, si nécessaire. L'amortissement des immobilisations corporelles est fondé sur les durées de vie utile des immobilisations.

Ces estimations et hypothèses sont examinées périodiquement et, lorsque des ajustements sont nécessaires, ils sont présentés dans l'excédent des produits sur les charges au cours des périodes pendant lesquelles ils se produisent.

Constatation des produits

L'Organisme utilise la méthode du report fixe pour comptabiliser les apports. Les apports affectés sont comptabilisés à titre de produits pour l'exercice pendant lequel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont comptabilisés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir, si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que son recouvrement est raisonnablement assuré.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les soldes bancaires, qui fluctuent souvent entre le positif et le négatif.

Instruments financiers

L'Organisme comptabilise ses instruments financiers lorsqu'il devient partie à leurs dispositions contractuelles. Tous les instruments financiers sont initialement comptabilisés à leur juste valeur, y compris les actifs financiers et les passifs financiers prenant naissance et émis dans le cadre d'une opération entre apparentés avec la direction. Les actifs financiers et les passifs financiers prenant naissance et émis dans le cadre d'opérations avec d'autres apparentés sont initialement évalués à leur valeur comptable ou à la valeur d'échange conformément au chapitre 3840, « Opérations entre apparentés ».

Au moment de la comptabilisation initiale, l'Organisme peut choisir, de manière irrévocable, d'évaluer ultérieurement tout instrument financier à sa juste valeur. L'Organisme n'a pas fait ce choix pour l'exercice considéré.

L'Organisme n'a pas d'instruments financiers devant être évalués ultérieurement à la juste valeur. Par conséquent, tous les instruments financiers détenus par l'Organisme sont évalués ultérieurement au coût amorti.

Les coûts de transaction et de financement directement attribuables à la création, à l'acquisition, à l'émission ou à la prise en charge d'instruments financiers qui sont évalués ultérieurement à la juste valeur sont immédiatement comptabilisés dans l'excédent des produits sur les charges pour la période considérée. En revanche, les coûts de transaction et de financement sont ajoutés à la valeur comptable des instruments financiers qui sont évalués ultérieurement au coût amorti ou au coût.

2. Principales méthodes comptables (Suite)

Perte de valeur d'actifs financiers

L'Organisme évalue la perte de valeur de tous ses actifs financiers évalués au coût ou au coût amorti. Pour déterminer s'il existe des éléments probants objectifs de la perte de valeur, la direction s'interroge notamment à savoir si l'émetteur éprouve d'importantes difficultés financières ou s'il y a eu rupture de contrat, comme un défaut ou un retard de paiement des intérêts ou du capital. Lorsqu'il y a indication d'une perte de valeur, l'Organisme doit déterminer s'il y a eu, au cours de l'exercice, un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie. Dans l'affirmative, l'Organisme réduit la valeur comptable de l'actif financier déprécié au plus élevé des montants suivants : la valeur actualisée des flux de trésorerie attendus de la détention de l'actif; le prix qu'il pourrait obtenir de la vente de l'actif ou le montant qui devrait être réalisé à l'exercice de tout droit envers une garantie détenue à l'égard de cet actif. Toute perte de valeur jugée durable doit être incluse dans l'excédent des produits sur les charges de l'exercice considéré.

L'Organisme procède à la reprise des pertes de valeur d'actifs financiers lorsqu'il y a diminution de la perte de valeur et que cette diminution peut être objectivement liée à un événement se produisant après la comptabilisation de la perte de valeur. Le montant de la reprise est comptabilisé à l'état des résultats de l'exercice au cours duquel la reprise se produit.

Immobilisations

Les immobilisations acquises sont comptabilisées au coût. Les apports d'immobilisations sont comptabilisés à la juste valeur à la date de l'apport si la juste valeur peut être déterminée au prix d'un effort raisonnable.

Les immobilisations sont amorties sur la durée de vie utile estimative des actifs connexes selon les taux et les méthodes indiqués ci-dessous :

	Méthode	Taux
Mobilier, agencements et matériel	Amortissement dégressif	20 %

Actifs à long terme

Les actifs à long terme comprennent les immobilisations. Les actifs à long terme destinés à être utilisés sont évalués et amortis de la manière décrite dans la méthode comptable applicable.

Lorsque l'Organisme détermine qu'un actif à long terme n'a plus aucun potentiel de service à long terme, l'excédent de sa valeur comptable nette sur sa valeur résiduelle est comptabilisé en charges dans l'état des résultats. Une réduction de valeur ne doit pas faire l'objet de reprises par la suite.

3. Incidence de l'adoption des normes comptables pour les Organismes sans but lucratif

Les présentes constituent les premiers états financiers de l'Organisme établis selon les normes comptables canadiennes pour les Organismes sans but lucratif (NCOSBL). Les méthodes comptables présentées à la note 2 ont été appliquées dans le cadre de l'établissement des états financiers pour l'exercice clos le 31 mars 2013 ainsi qu'à l'information comparative de l'exercice clos le 31 mars 2012 et le bilan d'ouverture NCOSBL au 1^{er} avril 2011 (la date de transition aux NCOSBL de l'Organisme).

La transition aux NCOSBL n'a eu aucune incidence sur l'état de la situation financière, l'état des résultats, l'état de l'évolution de l'actif net ou l'état des flux de trésorerie présentés antérieurement en vertu des principes comptables généralement reconnus du Canada (PCGR).

Projets Autochtones du Québec

Notes afférentes aux états financiers

Exercice clos le 31 mars 2013

(Non audité)

4. Ajustement des données de la période précédente

Durant l'année, l'Organisme a déterminé qu'il réduit les produits de 5 680 \$ pour les fonds reçus par l'un de ses contributeurs liés au Fonds de Solidarité Sociale. L'incidence sur les comptes 2012 s'est traduite par une augmentation des produits et de l'excédent des produits sur les charges de 5 680 \$ avec une augmentation correspondante des débiteurs.

5. Apports à recevoir

	2013	2012 (Retraité)
Débiteurs	29,529	83,394
Taxes à la consommation à recevoir	2,252	504
Avances aux employés	2,005	2,005
	33,786	85,903

6. Immobilisations

	Coût	Amortissement cumulé	2013 Valeur comptable nette	2012 Valeur comptable nette
Mobilier, agencements et matériel	14,462	1,446	13,016	-

7. Créditeurs et charges à payer

	2013	2012
Créditeurs et charges à payer	21,740	6,690
Remises gouvernementales	1,583	10,665
	23,323	17,355

8. Produits reportés

Les produits reportés sont des fonds de fonctionnement affectés et reçus durant l'exercice, qui se rapportent à des exercices ultérieurs.

9. Éventualité

L'Organisme a conclu des ententes de contribution avec divers ministères. Le financement reçu aux termes de ces ententes est assujéti à un remboursement si l'Organisme n'est pas en mesure de se conformer aux modalités de ces ententes.

10. Instruments financiers

L'Organisme, dans le cadre de ses activités, détient un certain nombre d'instruments financiers. La direction est d'avis que l'Organisme n'est pas exposé à un risque important de taux d'intérêt, de crédit, d'illiquidité ou à l'autre risque de prix en raison de ces instruments financiers, sauf indication contraire.

11. Dépendance économique

Environ 87 % (76 % en 2012) du financement de l'Organisme provient d'agences gouvernementales. La nature et l'importance du financement reçu sont telles que l'Organisme est économiquement dépendant de ce financement.

12. Chiffres comparatifs

Certains chiffres comparatifs ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation de l'exercice considéré.